L'INFORMATION DE LA POPULATION & LES CONDUITES À TENIR

L'information de la population passe avant tout par la consultation du site de vigilance météorologique de Météo France qui apporte la connaissance et donne les consignes à tenir en cas d'alerte : http://www.meteofrance.com.



La carte de vigilance est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les couleurs d'alerte sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus.

L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

Vert : pas de vigilance particulière.

Jaune : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus; se tenir au courant de l'évolution météorologique.

Orange : être très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données.

: vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données.